TD - Chapitre 7 Section 2 : identification des personnes physiques (supplément)

Le patrimoine des personnes physiques

Module de découverte et d'approfondissement

- Qu'est-ce que le patrimoine d'une personne physique ?
- Théorie du patrimoine de Aubry et Rau

TD - Chapitre 7 Section 2 : identification des personnes physiques

Le patrimoine des personnes physiques

Qu'est-ce que le patrimoine d'une personne physique ?

Le patrimoine - Définition

Le patrimoine est l'ensemble des **droits et des obligations** d'une **personne juridique**.
Plus exactement, il s'agit d'une **fiction juridique** : le patrimoine est l'enveloppe (fictive) qui a vocation à recueillir les droits, les biens et les obligations d'une personne. Le patrimoine comporte **un actif et un passif.**

Actif	Passif
Ensemble des créances et des biens, quels qu'ils soient : choses inanimées ou animées (végétaux, animaux), mobilières ou immobilières, corporelles ou incorporelles, actuelles ou futures qui appartiennent à une personne physique	**Le patrimoine contient l'ensemble des dettes de la personne. Ce patrimoine peut en revanche ne comporter qu'une dimension passive (un ensemble de dettes) et ne contenir aucun bien (ce qui demeure une hypothèse toute théorique, chaque personne possédant au moins ses vêtements).**

TD - Chapitre 7 Section 2 : identification des personnes physiques

Le patrimoine des personnes physiques

Qu'est-ce que le patrimoine d'une personne physique ?

Le patrimoine - Définition

La notion juridique de **patrimoine** est, elle, restreinte à une dimension essentiellement patrimoniale, économique, c'est-à-dire limitée aux seuls **éléments évaluables en argent.** C'est autour de cette notion de patrimoine que sont définis les droits patrimoniaux et les droits extrapatrimoniaux.

Les droits subjectifs, c'est-à-dire les prérogatives reconnues aux sujets de droit, peuvent être classés en deux catégories. Ainsi, on distingue les droits patrimoniaux et les droits extrapatrimoniaux.

Question pour vérifier votre compréhension

Droits patrimoniaux et droits extrapatrimoniaux

Les droits patrimoniaux sont ceux qui peuvent être évalués en argent, et qui par conséquent entrent dans le patrimoine de la personne. Par exemple, posséder une voiture est un droit patrimonial qui revêt une valeur économique évaluable en argent.

Les droits extrapatrimoniaux sont ceux qui n'entrent pas dans le patrimoine de la personne, car ils ne peuvent pas être évalués en argent (vote, le droit d'aller et venir, le droit de se marier, la vie, l'intégrité physique, la santé, l'honneur, la réputation, la tranquillité, la dignité, la vie privée, ou, plus récemment, l'image.

TD - Chapitre 7 Section 2 : identification des personnes physiques

Le patrimoine des personnes physiques

Théorie du patrimoine de Aubry et Rau

Les trois principes régissant la patrimoine selon Aubry et Rau

Toute personne a un patrimoine (principe d'universalité)
Toute personne n'a qu'un seul patrimoine, il s'agit d'un tout indivisible (principe d'unicité)
Il n'existe pas de patrimoine sans que personne n'en soit à sa tête.

TD - Chapitre 7 Section 2 : identification des personnes physiques

Le patrimoine des personnes physiques

Emilie est propriétaire d'une maison d'une valeur de 200 000 euros, de meubles d'une valeur de 15 000 euros, d'argent en banque pour 1 000 euros, elle a une créance sur sa sœur de 5 000 euros (sa sœur lui doit 5 000 euros), elle doit 30 000 euros à la Société Générale, emprunt réalisé pour financer sa maison.

Questions :

Classez chaque élément à l'actif ou bien au passif du patrimoine d'Emilie.
Calculez la valeur nette du patrimoine d'Emilie.
La fille d'Emilie s'interroge. En cas de décès de sa mère, pourra-t-elle hériter que de l'actif du patrimoine et non du passif ?
Emilie ne veut plus de son patrimoine. Expliquez à Emilie pourquoi cela est impossible ?
Emilie vient d'acheter un super os pour son chien pour qu'il puisse jouer avec. Cela signifie t-il que l'os fait parti du patrimoine du chien d'Emilie. Expliquez pourquoi.
Emilie souhaite transmettre les éléments de son patrimoine à sa fille après sa mort. La fille d'Emilie aura-t-elle deux patrimoines ?